

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ENTRAÎNEMENTS LIBRES

En soutien aux artistes de cirque, l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois met à disposition son chapiteau et son matériel aux artistes professionnels souhaitant s'entraîner.

**Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.**

## INSCRIPTION

Seules les personnes ayant un niveau avancé dans la discipline travaillée, pouvant travailler en autonomie et connaissant les règles de sécurité liées à la discipline, peuvent s'inscrire aux entraînements libres.

**L'inscription se fera impérativement par mail avant 15h la veille du premier jour d'entraînement** (le vendredi 15h pour les inscriptions du lundi). Le professionnel s'inscrivant à l'année ne réalisera cette pré-inscription qu'une seule fois, avant sa première venue. Pour les inscriptions au mois, la demande doit être renouvelée avant chaque mois d'entraînement. Pour les inscriptions à la semaine, avant chaque semaine d'entraînement et pour les inscriptions à la journée, avant chaque jour d'entraînement.

Toute personne se présentant sans inscription préalable se verra refuser l'accès au chapiteau.

Pour chaque inscription, il est demandé :

- un bulletin d'inscription dûment complété ;
- une photo récente où le professionnel est reconnaissable ;
- l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription aux entraînements libres et du droit à l'image ;
- le paiement de l'adhésion à l'association et de la cotisation correspondant au temps souhaité d'entraînement ;
- l'achat d'une licence FFEC à la semaine ou à l'année ou la présentation de votre licence en cours de validité ;
- une attestation de responsabilité civilite en cours de validité.

L'ensemble des pièces doit être fourni avant le premier entraînement.

## PAIEMENTS

Tout entraînement est payable à l'avance en chèque à l'ordre de l'ENACR ou espèces. **Aucun professionnel ne pourra s'entraîner s'il ne s'est pas acquitté des frais d'inscription.**

Les frais d'inscription à l'entraînement libre comprennent :

- 35 € d'adhésion à l'association ;
- 21,80 € de licence FFEC annuelle (tarif FFEC 2021) ou 7,10€ de licence FFEC hebdomadaire ;
- 170 € de cotisation pour l'année complète, 30 € de cotisation pour une inscription au mois, 10 € pour une inscription à la semaine et 5€ pour une inscription à la journée.

Un tarif préférentiel est proposé aux anciens étudiants de l'ENACR : 110 € pour l'année, 20 € pour le mois et 5 € pour la semaine/journée.

## CALENDRIER ET HORAIRES

Le chapiteau de l'ENACR est ouvert aux entraînements libres entre la deuxième semaine de septembre et la première semaine de juin inclus. Des temps supplémentaires d'entraînement peuvent être décidés par la direction et feront l'objet d'une communication spécifique. De manière ponctuelle, l'ENACR se réserve le droit d'annuler des créneaux d'entraînement. Ces changements ne sauraient faire l'objet d'un remboursement.

L'accueil des professionnels a lieu du lundi au vendredi entre 12h et 12h30 et de 17h30 à 18h (pas de nouvelles inscriptions le samedi).

Les créneaux d'entraînements sont les suivants :

- Lundi – 12h30-14h et 18h-22h15
- Mardi – 12h30-14h et 18h-22h15
- Mercredi – 12h30-14h et 18h-22h15
- Jeudi – 12h30-14h et 18h-22h15
- Vendredi – 12h30-14h et 18h-22h15
- Samedi – 14h-18h

Ces horaires sont amenés à être modifiés pendant les périodes de vacances scolaires, ces changements feront l'objet d'une communication spécifique. L'ENACR est fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires de Noël.

## UTILISATION DU CHAPITEAU ET DES ESPACES DE TRAVAIL

Le professionnel à jour de sa cotisation et ayant finalisé son inscription pourra accéder au chapiteau, ce qui inclut : l'espace accueil et de repos, les vestiaires et sanitaires, l'espace de préparation physique, les espaces de travail de la spécialité répétée.

Le professionnel devra impérativement s'adapter aux autres activités de l'ENACR et n'est en aucun cas prioritaire sur l'utilisation des agrès, notamment sur les créneaux du soir qu'il partage avec la pratique amateur enfant et adulte.

Tout professionnel souhaitant accrocher son propre matériel, utiliser des longes ou les moteurs de

l'ENACR, devra au préalable rencontrer un salarié de l'équipe technique de l'ENACR. Ces rencontres devront être réalisées avant le premier entraînement. Aucun montage sauvage ou utilisation non-éclairée ne seront tolérés.

Le professionnel souhaitant laisser son matériel à l'ENACR devra le signaler lors de son inscription. Si cette demande est approuvée par l'équipe technique, il devra indiquer de manière lisible sur son agrès son nom, son prénom et son numéro de téléphone. Il devra également respecter l'emplacement indiqué par l'équipe technique de l'ENACR et ce après chaque entraînement. Tout matériel stocké à l'ENACR devra être récupéré avant la deuxième semaine de juin (date de fin des entraînements libres).

En cas de perte ou de vol, l'ENACR ne pourra être tenue responsable.

**Tout accident survenu sous le chapiteau doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration auprès de Maëliiss Corvellec dans les 24h pour qu'il puisse être déclaré auprès de l'assurance de la FFEC.** Un certificat médical attestant de ses lésions et des circonstances dans lesquelles elles ont eu lieu sera demandé.

Un badge d'accès pourra être remis au professionnel à jour de son inscription, sur demande et contre caution de 10€ (chèque ou espèces). Les professionnels souhaitant se réinscrire l'année suivante devront se signaler avant la fin de la saison, les cautions en chèque seront renouvelées et le précédent chèque sera détruit. Pour les autres, tout badge non-remis avant la fin de la première semaine de juin entraînera l'encaissement de la caution, le professionnel devra alors fournir une nouvelle caution pour voir son badge réactivé. Les badges rendus après la date limite ne font pas l'objet d'un retour de la caution.

## **DROIT À L'IMAGE**

L'ENACR se réserve le droit de réaliser des prises de vues des professionnels avec leur autorisation et à les diffuser sur tous supports. Ces prises de vues entrent uniquement dans le cadre de la communication interne ou externe de l'ENACR et ne sauraient donner lieu à une contrepartie quelconque. Merci de préciser lors de votre inscription si vous refusez le droit à l'image.

## **MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

### **CONTACT**

Maëliiss Corvellec

[entrainementlibre@enacr.com](mailto:entrainementlibre@enacr.com) / 01 56 63 05 40